



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue des réaménagements de l'accès et de la sortie du parc du Bas de la Fin et de la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire

No 34/2018

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant les réaménagements de l'accès et de la sortie du parc du Bas de la Fin et de la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire.

Table des matières

1. PREAMBULE	3
2. OBJECTIFS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE.....	3
3. ANALYSE ET CHOIX DE LA VARIANTE.....	4/6
4. COÛT DES TRAVAUX	6
5. INCIDENCES FINANCIERES	6
6. REMARQUES FINALES	7
7. CONCLUSION	7

1. PREAMBULE

Le 18 décembre 2012, la Municipalité présentait au Conseil communal son concept de sécurité routière. Les différentes expertises, notamment flux des véhicules sur les axes principaux et secondaires, vitesses enregistrées sur ces routes, ainsi que les rapports des services cantonaux compétents mettaient en lumière les risques sécuritaires encourus par les usagers de notre voirie.

Une commission extra-municipale a été nommée, en février 2013, afin d'étudier les mesures à envisager pour la réduction de ces risques.

Suite à la validation de la première étape par le Conseil communal lors de sa séance du 15 mars 2016, pour les mesures de réduction de vitesse aux entrées de localité, la Commission extra-municipale s'est penchée sur le 2^{ème} objectif en matière de sécurité routière, à savoir : l'environnement du centre scolaire. Il n'est pas à préciser que les flux de voitures générés par le « ballet » incessant des personnes amenant leurs enfants dans le secteur précité génère, notamment aux heures de début, respectivement à la fin des cours, des risques inacceptables pour tous les usagers, qu'ils soient piétons ou conducteurs.

Dans cet esprit, la Municipalité vous soumet ce préavis fondé sur une analyse très fine de l'environnement et des enjeux sécuritaires et vous propose des mesures constructives et techniques permettant de réduire drastiquement les risques dans ce secteur.

2. OBJECTIFS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Le mandat de la commission était le suivant :

« Etudier et proposer la mise en application de mesures constructives et techniques sur le débouché du Parc du Bas de la Fin, respectivement mettre en place un système de réglementation sur la dépose des élèves sur l'axe du Chemin du Bas de la Fin. »

De manière à avoir une représentativité de tous les secteurs et activités de la commune, la composition de la commission a été la suivante :

M. Michel Girod, Municipal de police et responsable de commission,
M. Pierre-Alain Witzig, Municipal des écoles,
M. Olivier Martin, Représentant du secteur « site économique »,
M. Azdine Bouhedja, Représentant du « Conseil communal »,
M. Jürg Leiser, Chef du service patrimoine et voirie de la commune.

Pour les aspects consultatifs et normatifs :

M. Sébastien Doman, Responsable de région, Voyer de l'arrondissement centre,
M. Dominique Brun, Inspecteur de la signalisation, service des routes,
M. Luc Gindroz, Ingénieur, bureau Courdesse et Associés SA.

3. ANALYSE ET CHOIX DE LA VARIANTE (SELON PLAN ANNEXÉ)

A l'unanimité des membres de la commission extra-municipale et de la Municipalité, le système retenu est le suivant :

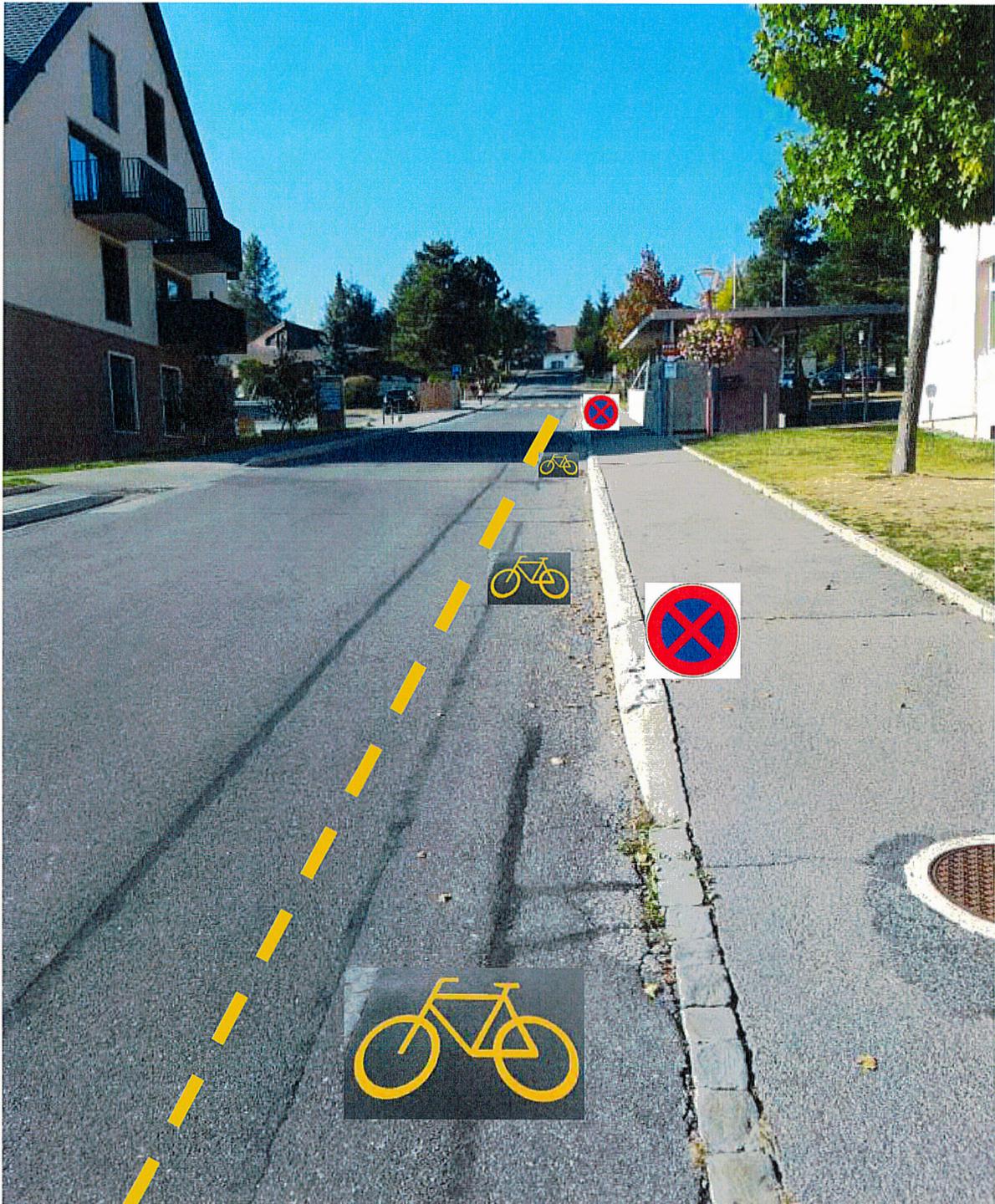
Parking du Bas de la Fin

- Entrée en sens unique dans le parking, depuis la rue du Bas de la Fin jusqu'aux places de parc ;
- Unique sens de rotation dans le parking (tel que connu à ce jour) ;
- Modification de la sortie du parking par la création d'un débouché sur la route de Villars-Tiercelin, avec obligation de tourner à droite en direction du giratoire du Bas de la Fin ;
- Implantation d'une signalisation verticale et marquage adéquat et normatif dans l'espace.



Rue du Bas de la Fin

- Introduction d'une bande cyclable sortie du giratoire jusqu'à la hauteur du Centre œcuménique (chaussée montante côté droite) ;
- Pose d'interdiction de s'arrêter sur le même tronçon (chaussée montante côté droite) ;
- Déplacement du passage piéton (débouché du giratoire) à la hauteur du bâtiment de l'ancienne poste ;
- Adjonction d'un nouveau candélabre à la hauteur du nouveau passage piéton (respect des normes en vigueur) ;
- Implantation d'une signalisation verticale et marquage adéquat et normatif dans l'espace.



La faisabilité de ces deux mesures a été étudiée par le Voyer, respectivement l'Inspecteur de la signalisation du canton. Tous deux ont donné leur aval sur le projet.

Les membres de la commission extra-municipale et la Municipalité ont la certitude que les mesures préconisées permettront de contribuer largement à la sécurisation de ce secteur. Par ce biais, ils donnent aux utilisateurs les moyens d'éviter un engorgement aux heures de pointe sur le giratoire par le sens unidirectionnel de l'entrée du parking d'une part et, d'autre part, par la légalisation de l'interdiction de s'arrêter sur la rue, elle se donne l'outil juridique et le cadre légal pour, le cas échéant, amender les contrevenants qui transgresseraient ces importantes règles sécuritaires.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux est basé sur des soumissions rentrées

1	Aménagement Génie civil <i>Accès sur route cantonale et passage piéton</i>	51'000.00
2	Marquage <i>Marquage et signalisation (sans places de parc)</i>	7'700.00
3	Eclairage complémentaire vers passage piéton <i>Adjonction nouveau candélabre</i>	6'200.00
4	Honoraires <i>Projet, enquête, appel d'offres, suivi des travaux</i>	14'000.00
5	Divers et imprévus <i>Divers et imprévus (10 % s/78'900.00) + arrondi</i>	7'900.00
	<u>Total TTC</u>	<u>86'800.00</u>

5. INCIDENCES FINANCIERES

Il est prévu d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % au cas où la commune devrait recourir à un emprunt pour financer ces travaux, les incidences financières sur les futurs budgets seraient de CHF 2'604.00 la 1^{ère} année pour diminuer régulièrement et se situer à CHF 173.60 la 15^{ème} et dernière année.

Il faudra également tenir compte d'un amortissement de CHF 5'782.00 la 1^{ère} année, ainsi que d'un amortissement fixe de CHF 5'787.00 de la 2^{ème} à la 15^{ème} année.

Les budgets futurs présenteront donc, si le recours à un emprunt s'avérait nécessaire, une charge totale de CHF 8'386.00 la 1^{ère} année pour diminuer jusqu'à CHF 5'960.60 la 15^{ème} et dernière année.

6. REMARQUES FINALES

Par l'engagement de ces mesures, la Municipalité a la certitude de répondre aux enjeux sécuritaires dans l'environnement du centre scolaire et que ces dernières contribueront grandement à la protection de tous les utilisateurs.

La Municipalité restera attentive d'être toujours en adéquation avec les incidences sécuritaires liées au fort développement constructif, respectivement démographique, de notre commune.

7. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

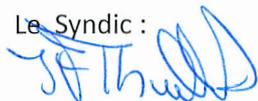
- vu le préavis No 34/2018 du 29 octobre 2018,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs au réaménagement de la sortie du parc du Bas de la Fin et la sécurisation des piétons aux abords du centre scolaire et de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 86'800.00.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans (détail des incidences financières sous point 5 ci-avant).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François THUILLARD



La Secrétaire :



Alice HENRY

Froideville, le 29 octobre 2018/MG/ah

Direction responsable : Service des travaux – M. Michel GIROD, Municipal

Annexes : 1 plan de géomètre Courdesse & Associés SA



Canton de Vaud
District : Gros-de-Vaud

Commune de Froideville
Rue du Bas de la Fin / Parking du Collège

Rampe de sortie parking
Signalisation - Bande cyclable
et modification passage piéton

Échelle : 1/500

DT n° : 5523-135
Fichier : 5523-135_ENQ.msa

Enquête

Maître d'ouvrage :
Commune de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville
N° de tél

	Nom	Date	Format
Dessiné	SMA	08.08.2018	630 / 297
Visé	LG	08.08.2018	

Étude de projet :
COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA
Praz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens

Tél : 021 886 22 44
Fax : 021 886 22 47
Mail : echallens@courdesse-associés.ch
Web : www.courdesse-associés.ch

Luc GINDROZ
Ingénieur HES génie civil

MISE À L'ENQUÊTE

du
au

La Municipalité de Froideville

Le Syndic

La Secrétaire

